

Communiqué

Le 28 avril 2005

Pour publication immédiate

DEUX CONSORTIUMS DE FIRMES D'INGÉNIEURIE DU MANITOBA SE VOIENT ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DU CANAL DE DÉRIVATION DE LA RIVIÈRE ROUGE

Une firme d'ingénierie des Premières nations sera l'un des partenaires et apportera de l'expertise technique au projet historique

Winnipeg (Manitoba) – La Commission du canal de dérivation du Manitoba a annoncé aujourd'hui que deux consortiums de firmes d'ingénierie du Manitoba ont remporté l'appel d'offres visant la réalisation des travaux d'ingénierie pour la conception finale du projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. L'annonce faite aujourd'hui représente un investissement d'environ 27 millions de dollars pour protéger le Manitoba contre les inondations.

Le ministre de la Gestion des ressources hydriques, M. Steve Ashton, et le président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Reg Alcock, ont publié cette annonce aujourd'hui à l'hôtel Sheraton de Winnipeg.

« Ce qui a été annoncé aujourd'hui est une très bonne nouvelle pour les entreprises choisies, l'économie du Manitoba et le projet d'élargissement du canal de dérivation, a déclaré M. Ashton. Le Manitoba a la chance de posséder des firmes d'ingénierie de calibre mondial et c'est pourquoi nous sommes très heureux que celles-ci se soient réunies pour mettre à profit l'expertise et l'expérience de chacune. Voilà un excellent exemple de la manière dont une solution manitobaine novatrice profite au projet du canal de dérivation. »

« En créant un partenariat pour la réalisation de ce projet historique, les Manitobains et Manitobaines peuvent être rassurés que les firmes d'ingénierie les plus compétentes et les plus capables sur le plan technique œuvreront pour protéger l'environnement et l'économie contre les inondations de la rivière Rouge, a déclaré M. Alcock. Le gouvernement du Canada applaudit toutes les entreprises réunies pour mener à bien cet important projet d'infrastructure nationale. L'annonce faite aujourd'hui garantit que l'élargissement du canal de dérivation sera une innovation manitobaine qui aura des effets bénéfiques à long terme pour les générations à venir. »

Les consortiums choisis sont comme suit :

- **Les firmes d'ingénierie KGS Group, Acres, SNC Lavalin, UMA, Wardrop, Earth Tech, Barnes & Duncan et First Canadian Engineers** ont obtenu le contrat pour la conception du *chenal principal du canal de dérivation, des structures et de la digue ouest*. Les travaux comprendront, notamment :
 - l'élargissement du canal actuel pour qu'il ait la capacité d'offrir une protection contre des inondations à récurrence de 700 ans;
 - des modifications apportées à huit ouvrages de drainage;
 - le déplacement de l'aqueduc de la ville de Winnipeg;
 - des améliorations apportées à l'ouvrage de régulation à l'entrée du canal de dérivation;
 - l'élargissement de la structure de contrôle de la sortie et du chenal qui déverse l'eau du canal de dérivation dans la rivière Rouge, y compris des mesures de protection contre l'érosion en aval de la structure de contrôle de la sortie;
 - le prolongement et la surélévation de la digue ouest;
 - d'éventuelles solutions d'atténuation pour minimiser l'impact sur les ressources en eau souterraine et les répercussions socioéconomiques et biophysiques.

- **Les firmes d'ingénierie Dillon, Earth Tech, ND-Lea, UMA, Wardrop, Barnes & Duncan et First Canadian Engineers** ont obtenu le contrat pour la conception *des ponts et des ouvrages de transport*. Parmi les travaux à prévoir, mentionnons :
 - le remplacement de six ponts routiers et d'un pont ferroviaire enjambant le canal de dérivation;
 - la réhabilitation de cinq ponts ferroviaires passant par-dessus le canal de dérivation;
 - des travaux routiers associés aux ponts routiers;
 - la construction des voies associées aux ponts ferroviaires;
 - des structures de déviation temporaires pour les ponts ferroviaires;
 - des travaux d'excavation du chenal à une distance de 200 mètres des ponts.

« Nous sommes très satisfaits du travail déjà entrepris par quelques-unes des entreprises susmentionnées pendant le processus d'élaboration de l'avant-projet, a affirmé M. Ernie Gilroy, président-directeur général de la Commission du canal de dérivation du Manitoba. Toutes ces entreprises ont des bureaux au Manitoba et certaines sont aussi affiliées à des firmes d'ingénierie nationales. Nous avons la chance qu'elles aient choisi de travailler ensemble sur ce projet historique. Ce qui a été annoncé aujourd'hui constitue une étape importante à mesure que nous nous approchons de la date du lancement des travaux cet été. »

M. Ashton a noté que la firme d'ingénierie First Canadian Engineers, dirigée par le Tribal Councils Investment Group of Manitoba Ltd., et qui représente cinquante-cinq collectivités des Premières nations du Manitoba, travaillera en partenariat avec les deux consortiums responsables des deux volets du projet. « Aux termes du contrat, la Commission du canal de dérivation s'assurera que les Premières nations du Manitoba jouent un rôle important dans divers aspects des travaux d'ingénierie. »

En juillet, la Commission du canal de dérivation du Manitoba a émis une demande de qualification pour les travaux d'ingénierie sur les trois composantes du projet d'élargissement du

canal de dérivation, à savoir le chenal du canal de dérivation, la structure de contrôle de l'entrée du canal de dérivation et la digue ouest, et les ponts et les ouvrages de transport. La demande de qualification a été publiée pendant quarante jours sur le site Web des services d'appels d'offres MERX. Les soumissions ont été étudiées par des experts techniques de la Commission, du ministère de la Gestion des ressources hydriques et du ministère des Transports et des Services gouvernementaux du Manitoba. Après avoir examiné toutes les soumissions, la Commission a décidé de combiner la partie consacrée à la structure de contrôle de l'entrée du canal de dérivation et à la digue ouest avec celle consacrée au chenal du canal de dérivation, et ce, de manière à accroître l'efficacité du projet.

Le projet d'élargissement du canal de dérivation de la rivière Rouge permettra de dévier une plus grande quantité d'eau autour de Winnipeg lors d'inondations majeures, car il augmentera de plus de deux fois la capacité du canal. En améliorant la protection dans l'éventualité d'une inondation à récurrence de 700 ans, le projet d'élargissement du canal de dérivation permettra de protéger plus de 450 000 Manitobains, plus de 140 000 foyers et plus de 8 000 entreprises, ainsi que de prévenir des dommages à l'économie provinciale, lesquels pourraient s'élever à plus de 12 milliards de dollars. Le Canada et le Manitoba ont confirmé leur engagement à mener à terme le projet d'élargissement du canal de dérivation pour un montant d'environ 665 millions de dollars.

Dans l'attente de l'approbation environnementale, la construction du projet d'agrandissement du canal de dérivation, d'un prix de 665 millions de dollars, devrait débuter au cours de l'été 2005.

-30-

Personnes-ressources : Ronuk Modha
 Commission du canal de dérivation du Manitoba
 (204) 945-4178, (204) 945-4900 ou 1 866 356-6355

 Naline Rampersad
 Communications du Cabinet, Manitoba
 (204) 945-1494

 Lise Jolicœur, attachée de presse
 Cabinet de l'honorable Reg Alcock
 Gouvernement du Canada
 (613) 957-2566